



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

Procès-verbal d'une session du conseil de La Municipalité de Saint-Pierre de- l' Île- D'Orléans, séance extraordinaire du 15 septembre 2014, tenue à l'édifice municipal au 515, route des Prêtres, à Saint- Pierre de- l' Île- d'Orléans, à 18 h , sous la présidence de Monsieur Sylvain Bergeron, maire.

Sont présents:

M. Claude Rousseau → Conseiller
Mme Caroline Turgeon → Conseillère
Mme Nathalie Vézina → Conseiller
M. Alain Dion → Conseiller
Mme Huguette Giroux Conseillère
M. François Pichette- → Conseiller

et tous formant quorum.

Le directeur général/secrétaire- trésorier , M. Gérard Cossette agit comme secrétaire d'assemblée .

Les membres confirment avoir tous reçu l'avis de convocation dans le délai prescrit par la loi.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h10 par Monsieur le maire Sylvain Bergeron. Il constate la régularité de l'assemblée avec 6 membres présents et souhaite la bienvenue à tous pour cette assemblée extraordinaire.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et constatation de la régularité de l'assemblée.
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
3. Soumissions pour déneigement

PÉRIODE DE QUESTION DU PUBLIC

4. Levée de la séance.

Sur proposition de la conseillère Mme Huguette Giroux et appuyé par le conseiller M. Alain Dion, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d' adopter l'ordre du jour .

ADOPTÉE.

3. Soumissions pour déneigement des rues, des routes, stationnements et chemin.

Considérant que tous les soumissionnaires sont d'accord avec le processus de renoncer à la clause de l'unique cautionnement d'exécution concernant la Cie d'assurance ;

Considérant que le conseil reconnaît les garanties de la Caisse Populaire pour deux soumissionnaires ;

Considérant que les soumissions sont accordées selon le montant prévu aux garanties de soumissions ;

Considérant que les soumissionnaires ont signé le document de conformité d'octroi des soumissions ;

1344-2014



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans**

N° de résolution
ou annotation
1345-2014

Sur proposition du conseiller M Claude Rousseau et appuyé par le conseiller M. Alain Dion, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'octroi des soumissions selon le devis pour la période de l'année 2014/2015, 2015/2016, 2016/2017 selon le plus bas soumissionnaire conforme à l'exception des trottoirs et des citernes lesquels seront donnés en régie interne:

Route des Prêtres : Réal Lachance au montant de 44 322,86\$

Avenue Gaillard : Yannick Tailleur au montant de 17 160,02\$

Développement de la Seigneurie : Dave Morin au montant de 91 218,87\$

Avenue Sirois : Yannick Tailleur au montant de 15 090,47\$

Avenue Prévert : Réal Lachance au montant de 24, 144,75\$

Avenue des Sports : Yannick Tailleur au montant de 10 089,06\$

Avenue de l'Anse, etc : Yannick Tailleur au montant de 33 716,42\$

Stationnements, chemin du. Moulin : Réal Lachance au montant de 18 396,00\$

ADOPTÉE.

Période de question du Public

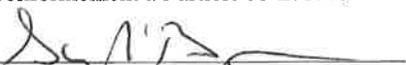
4. LEVÉE DE LA SÉANCE.

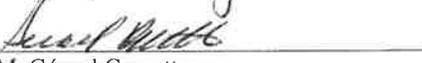
L'ordre du jour étant épuisé ;
En conséquence :

Sur proposition de la conseillère Mme Caroline Turgeon et appuyé par la conseillère Mme Huguette Giroux, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance à 19h42.

ADOPTÉE

Je, Sylvain Bergeron, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le directeur général/secrétaire-trésorier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.


M. Sylvain Bergeron, maire


M. Gérard Cossette
Directeur général/secrétaire- trésorier

1346-2014